

Groupe Local de Solidarités de Paris 11ème - Paris

>Réponse Anne Catherine Godde - candidate Lutte ouvrière - Paris 6è circ. GLS 11 Fontaine au Roi

Bonjour,

La situation du logement est catastrophique avant tout pour les ménages modestes. Il est inadmissible que, dans un pays riche comme la France, un des droits les plus élémentaires de la population ne soit pas respecté.

Pour mettre fin à cette situation, il faudrait d'abord que l'État fasse appliquer ses propres lois en matière de logement. Car les gouvernements qui se sont succédés, qu'ils soient de gauche comme de droite, n'ont rien changé.

La loi Solidarité et renouvellement urbain (SRU) n'est pas respectée, et l'amende imposée aux communes riches qui refusent de construire des logements sociaux est dérisoire. Il en va de même pour la loi sur le droit au logement opposable (DALO) qui prétendait garantir un toit à ceux qui en ont le plus besoin. Près de 60 000 foyers, bien que reconnus prioritaires, n'ont pas obtenu de logement en 2014, une situation qui n'a fait qu'empirer depuis 2008.

Et surtout, l'ordonnance de 1945 sur la réquisition des logements vacants reste lettre morte. Au lieu de distribuer des milliards aux grands groupes capitalistes, l'État doit investir dans ce qui est essentiel pour la population, à commencer par les PLAI où il y a urgence. Selon la fondation Abbé-Pierre, pour résoudre ce problème il faudrait construire au moins 500 000 logements neufs par an.

Pour cela, il faut que l'État embauche directement tous les professionnels nécessaires à la construction de logements sociaux de qualité, à un prix abordable, au lieu de faire porter l'effort financier sur les communes et les organismes HLM. Cela permettrait à la fois de faire baisser les chiffres du chômage et de donner un toit à ceux qui n'ont plus les moyens de payer.

En attendant, il est indispensable d'interdire les expulsions locatives, d'encadrer les loyers dans le parc immobilier privé et de réquisitionner les logements vacants.

Concernant votre proposition de réajustement du montant de l'APL, nous n'y sommes pas opposé mais nous défendons plutôt la nécessité vitale de ne pas avoir un salaire ni une retraite en dessous de 1800 euros net. C'est la condition indispensable à l'obtention à un logement digne.

C'est ce que je défendrai lors de cette campagne électorale. Cela, j'en suis consciente, ne s'obtiendra pas sans une mobilisation profonde de la population laborieuse pour faire valoir ses droits.

Cordialement

Anne Catherine GODDE, candidate Lutte Ouvrière dans la 6 ème circonscription de Paris